

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

47, RUE NEUVE, 47

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 20 MAI 1886

### TOUJOURS L'EXPULSION

Il paraît que la République est en danger parce que le comte de Paris a donné une soirée. On parle plus que jamais de l'expulsion des princes ; on s'en est occupé au dernier conseil des ministres, et cette nouvelle, d'abord démentie, puis confirmée, après avoir pesé mardi sur les cours de la Bourse, est aujourd'hui l'objet des discussions de la presse. Par l'ensemble des griefs exposés, on peut se rendre compte du sentiment qui inspire les partisans de cette mesure d'exception. C'est surtout un sentiment de dépit. « Les républicains sont vivement agacés », dit le *Matin*, de n'entendre, depuis un quinzième de jours, que de princes et de fêtes royales. » S'ils peuvent supprimer le langage officiel français le mot « prince » comme l'a proposé un député de gauche, il ne leur est guère possible d'empêcher les Portugais d'appeler le duc de Bragança l'héritier du trône de Portugal.

Il s'estimait de plus, que le comte de Paris eût dû s'abstenir de convier à une réception monstre tous ses amis, et qu'en agissant autrement il a fait une sorte de provocation au gouvernement de la République. La haine et le parti pris font perdre à ces farouches inquiets toute idée de raisonnement. Quelle est leur marotte ? De considérer le comte de Paris comme un simple citoyen, comme le « premier venu ». Quel est encore le mot dont ils abusent ? C'est celui de liberté individuelle. Peut-on, raisonnablement, exiler un citoyen, parce qu'il a donné une soirée ? Lui reproche-t-on d'avoir des amis trop nombreux ? Est-ce à cause de cela qu'il est suspect ? Dans ce cas, quelle est la mesure ? A quel chiffre commencent-on à faire acte de prépondérance ? Pour être citoyen français, selon la nouvelle formule, ne pas compter plus de sympathies que M. Goblet ? Mais il paraît que la soirée de samedi a été une provocation au gouvernement. Comment ? Est-ce parce que M. et Mme Grévy n'étaient pas conviés ? Est-ce plutôt parce que les ambassadeurs étrangers s'y sont rendus ? Il faut expulser les ambassadeurs, alors.

Que les gouvernants aient été choqués de quelques expressions dithyrambiques de comptes-rendus, cela peut se concevoir à la rigueur, mais par quelle subtilité d'induction en arrivent-ils à en rendre les princes responsables ? Un écart de mot en faveur du comte de Paris peut avoir de telles conséquences et les déclamations incendiaires des organes socialistes n'engagent pas même leurs auteurs ? Pour donner une idée de l'état des esprits, nous citerons cette phrase du *Voltaire* :

« Il faut relever le gant qui nous est jeté ; il faut accepter le défi et répondre tout de suite à cet acte d'audace par une résolution virile qui fasse reculer les plus entreprenants et rentrer dans l'ordre les indécis. Le gouvernement ne doit pas se laisser bafouer de la sorte. »

Etant données ces dispositions, on peut s'attendre à une interpellation à la Chambre, et peut-être à une crise ministérielle provoquée par ce débat ; les radicaux sont les maîtres, il ne faut pas l'oublier et l'on vient d'en avoir une nouvelle preuve, puisqu'il a suffi que la *Lanterne* émit l'idée de l'expulsion pour que le conseil des ministres se crût forcé de la discuter. En résumé, il y a un acte de maladresse et de despotisme à commettre ; il semble que M. de Freycinet ne soit pas disposé à en prendre la responsabilité ; il reste à savoir si les jacobins seront plus nombreux à la Chambre que les partisans de l'égalité devant la loi et de la liberté de chaque citoyen.

Quelle que soit l'aptitude du ministère aux actes de contre-bon sens, nous ne pensons pas en effet qu'il profite de l'occasion qui lui est offerte actuellement. M. de Freycinet est un diplomate trop délié pour ne pas sentir que retentissement déplorable cette mesure aurait en Europe et ce n'est pas à la veille d'une Exposition dont on désire ardemment le succès qu'on donnera bénévolement un grief de plus aux puissances qui ne demandent qu'à s'abstenir.

Et qu'on ne l'oublie pas ; c'est au sujet du mariage de la princesse Amélie avec l'héritier du trône d'une puissance amie qu'on prononcerait cette proscription. Il y a là plus qu'un cas de politique intérieure : c'est une question internationale qui peut surgir. Les vrais Français penseront que nous n'avons pas assez d'alliés en Europe pour en perdre un dans le seul but d'être agréable aux radicaux.

Proscrire la famille de la future reine de Portugal, après avoir infligé un châtiment à un défunt roi d'Espagne, c'est, il faut l'avouer, une étrange façon de resserrer l'union des races latines en face du pangermanisme.

### NOUVELLES DU JOUR

**La commission du budget**  
Paris, 19 mai. — La commission du budget vient de se réunir en séance générale ; 14 membres sur 14 étaient présents. La délibération a pris fin à trois heures. Les présidents des sous-commissions ont déclaré qu'il fallait encore deux ou trois jours aux rapporteurs des différents budgets pour saisir les commissaires de leur travail.

**L'emprunt**  
La répartition des souscriptions au dernier emprunt est fixée à 5725 pour cent du montant des rentes souscrites. En dehors des petits souscripteurs qui reçoivent 3 fr. de rente, il sera accordé 5 fr. de rente aux fractions de 250 et au dessus.

**Le canal de Panama**  
Le *Temps* publie, ce soir, une note aux allures officieuses, sur la mission que M. Rousseau vient de remplir à Panama pour le compte du gouvernement et sur ses résultats. On y parle de la contradiction avec les affirmations de la Compagnie du canal, tout en rendant justice à la grandeur du projet, comme au but poursuivi par M. de Lesseps. En un mot, au point de vue on s'était placé le gouvernement, celui de l'autorisation d'une émission d'obligations à lots suffisante, avec le produit du dernier versement sur les actions pour finir le canal, le rapport est nettement favorable.

**Tremblement de terre**  
Catane, 19 mai. — Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Catane, Paterno, Biancavilla, etc. Une autre éruption est signalée au Mont-Grosso, au nord-ouest de Nicolosi.

**Le choléra**  
Rome, 19 mai. — D'hier midi à aujourd'hui même heure il y a eu 7 cas de choléra et 4 décès à Venise ; 10 cas à Bari. Dans les dernières 48 heures on a constaté à Ostuni 3 cas et 4 décès.

**Le conseil général de la Seine et les grévistes de Decazeville**  
Paris, 19 mai. — Le conseil général de la Seine a voté par 44 voix contre 17 la somme de 5.000 fr. pour être versée entre les mains de M. de Decazeville qui sera chargé de la répartir entre les familles des mineurs.

**Le roi d'Espagne**  
Madrid, 19 mai. — Le baptême du jeune roi est fixé à samedi ; le roi recevra probablement le nom de Ferdinand-Alphonse, mais la reine n'a pas encore pris de décision définitive à ce sujet.

**Un livre allemand sur la France**  
Il vient de paraître à Leipzig un livre qui prétend être la contre-partie de *Avant la bataille* et de *Pas encore*. Il a pour titre : *L'écrou des Français*. L'auteur est, dit un journal allemand, un « Teuton » qui a perdu toute patience. D'après M. Ewald Paul, ceux qui traitent les Français de légères n'ont jamais eu plus de raisons de le faire, car il s'agit en ce moment, sans inquiétude, au bord d'un abîme magnétique.

**La situation en Espagne**  
Le naissances du roi, en faisant écarter un grand enthousiasme parmi les partisans de la monarchie, est loin d'avoir dissipé toutes les inquiétudes. La minorité du jeune souverain sera longue, et ce n'est que dans 19 ans qu'Alphonse XIII (c'est le nom que l'on veut donner à l'enfant royal), sera capable de porter la couronne.

**On lit dans la Lanterne de ce matin :**  
« Le tapage qu'elle fait prouve qu'elle est entrée dans les préoccupations publiques et que maintenant le gouvernement, l'ayant posé, ne peut plus se dispenser de la résoudre. »

« Il s'en préoccupe, en effet ; et voici le dernier état de la question :  
« La première pensée du gouvernement avait été de réformer sur le M. le comte de Paris la frontière qu'il vient de franchir avec tant d'apparat. »

« Il n'est en fait de peu que cette solution ait été adoptée. Même on s'y serait probablement arrêté si on avait en la certitude que le comte de Paris ne rentrerait pas ayant les retours des Chambres. »

« Mais on a objecté que cette mesure, tout en ayant l'avantage d'un acte politique décisif, avait l'inconvénient d'être appuyée d'aucune sanction. »

« Il n'existe, en effet, aucun article de loi prévoyant le cas où un prétendant, expulsé de France, y rentrerait malgré le décret d'expulsion. »

« Dans ces conditions, le gouvernement paraît avoir résolu de présenter aux Chambres, dès leur rentrée, un projet de loi qui, en cas de peine sévère, l'emprisonnement pour quelques années — le prétendant expulsé qui se permettrait de rentrer en contrebande. »

« Dans la discussion de ce projet de loi la question serait discutée à fond et le gouvernement pourrait agir sans assumer aucune responsabilité, couvert par le vote de la Chambre. »

« Car M. de Freycinet veut bien agir, si, pour n'être pas renversé, il faut prendre l'initiative de l'action ; mais il préférerait, pour ne pas courir risque de n'être pas renversé, avoir à prendre aucune initiative et n'agir que par l'ordre de la Chambre. »

« Il est probable que le projet sera présenté le jour même de la rentrée. »

« Le gouvernement, en effet, s'il reculait serait absolument débordé. »

**Les grèves de Decazeville et de Lyon**  
Decazeville, 19 mai. — Des démarches très actives ont été faites auprès des métallurgistes pour les détourner de leur projet de tenir une réunion publique, dans la crainte qu'ils n'en viennent aux mains avec les mineurs.

Ces ouvriers ont renoncé à faire une démonstration. Ils vont de porte en porte solliciter des secours. Des femmes se sont présentées en groupes chez M. Petitjean et lui ont demandé du pain en pleurant. M. Petitjean leur a donné des subsides.

La misère est profonde. Chaque jour un certain nombre de métallurgistes se font embaucher pour les travaux de la mine. Mais les mineurs de Decazeville eux-mêmes ne participent pas à ce mouvement.

L'autorité militaire a pris toutes les dispositions nécessaires pour empêcher que des scènes de désordre se produisent.

Lyon, 19 mai, 10 h. 35. — Dans une réunion générale tenue hier soir, les ouvriers verriers se sont prononcés énergiquement contre la demande d'exclusion, formulée par les patrons, des délégués appartenant aux maisons non en grève. Le maintien de la grève a été voté à l'unanimité. Le préfet part pour Paris pour conférer avec le ministre.

**Les grèves de la Nièvre**  
La grève des bûcherons de la Nièvre, que l'on annonçait comme terminée, vient de prendre une nouvelle vigueur à la suite de la visite aux grévistes d'un député radical de la Nièvre.

**M. de Mouy**  
Paris, 19 mai. — On assure que M. de Freycinet aurait décidé que M. de Mouy, ministre à Athènes, ne retournerait pas à son poste.

**Une explosion**  
Paris, 19 mai. — La chaudière du remorqueur *Topo-dur* a fait explosion près de Bougival. Un moussé a été lancé à une hauteur prodigieuse et retombé mort dans l'île de Bougival. Le remorqueur coula à pic dans le bûcheau. Il n'a pu encore être délogé. Deux hommes de l'équipage ont été grièvement blessés. On ignore la cause du sinistre.

**Un attentat**  
Soiffa, 19 mai. — Suivant les nouvelles reçues du Burghaz, la police arrêterait deux individus accusés de vouloir attentat à la vie du prince et à celle du premier ministre Karvelloss. Plusieurs étrangers ont été arrêtés.

**Tremblement de terre**  
Catane, 19 mai. — Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Catane, Paterno, Biancavilla, etc. Une autre éruption est signalée au Mont-Grosso, au nord-ouest de Nicolosi.

**Le choléra**  
Rome, 19 mai. — D'hier midi à aujourd'hui même heure il y a eu 7 cas de choléra et 4 décès à Venise ; 10 cas à Bari. Dans les dernières 48 heures on a constaté à Ostuni 3 cas et 4 décès.

**Le conseil général de la Seine et les grévistes de Decazeville**  
Paris, 19 mai. — Le conseil général de la Seine a voté par 44 voix contre 17 la somme de 5.000 fr. pour être versée entre les mains de M. de Decazeville qui sera chargé de la répartir entre les familles des mineurs.

**Le roi d'Espagne**  
Madrid, 19 mai. — Le baptême du jeune roi est fixé à samedi ; le roi recevra probablement le nom de Ferdinand-Alphonse, mais la reine n'a pas encore pris de décision définitive à ce sujet.

**Un livre allemand sur la France**  
Il vient de paraître à Leipzig un livre qui prétend être la contre-partie de *Avant la bataille* et de *Pas encore*. Il a pour titre : *L'écrou des Français*. L'auteur est, dit un journal allemand, un « Teuton » qui a perdu toute patience. D'après M. Ewald Paul, ceux qui traitent les Français de légères n'ont jamais eu plus de raisons de le faire, car il s'agit en ce moment, sans inquiétude, au bord d'un abîme magnétique.

**La situation en Espagne**  
Le naissances du roi, en faisant écarter un grand enthousiasme parmi les partisans de la monarchie, est loin d'avoir dissipé toutes les inquiétudes. La minorité du jeune souverain sera longue, et ce n'est que dans 19 ans qu'Alphonse XIII (c'est le nom que l'on veut donner à l'enfant royal), sera capable de porter la couronne.

**On lit dans la Lanterne de ce matin :**  
« Le tapage qu'elle fait prouve qu'elle est entrée dans les préoccupations publiques et que maintenant le gouvernement, l'ayant posé, ne peut plus se dispenser de la résoudre. »

« Il s'en préoccupe, en effet ; et voici le dernier état de la question :  
« La première pensée du gouvernement avait été de réformer sur le M. le comte de Paris la frontière qu'il vient de franchir avec tant d'apparat. »

« Il n'est en fait de peu que cette solution ait été adoptée. Même on s'y serait probablement arrêté si on avait en la certitude que le comte de Paris ne rentrerait pas ayant les retours des Chambres. »

« Mais on a objecté que cette mesure, tout en ayant l'avantage d'un acte politique décisif, avait l'inconvénient d'être appuyée d'aucune sanction. »

« Il n'existe, en effet, aucun article de loi prévoyant le cas où un prétendant, expulsé de France, y rentrerait malgré le décret d'expulsion. »

« Dans ces conditions, le gouvernement paraît avoir résolu de présenter aux Chambres, dès leur rentrée, un projet de loi qui, en cas de peine sévère, l'emprisonnement pour quelques années — le prétendant expulsé qui se permettrait de rentrer en contrebande. »

« Dans la discussion de ce projet de loi la question serait discutée à fond et le gouvernement pourrait agir sans assumer aucune responsabilité, couvert par le vote de la Chambre. »

« Car M. de Freycinet veut bien agir, si, pour n'être pas renversé, il faut prendre l'initiative de l'action ; mais il préférerait, pour ne pas courir risque de n'être pas renversé, avoir à prendre aucune initiative et n'agir que par l'ordre de la Chambre. »

« Il est probable que le projet sera présenté le jour même de la rentrée. »

« Le gouvernement, en effet, s'il reculait serait absolument débordé. »

« C'est par douzaine qu'il faut compter les « exhortations » et les « invitations pressantes » dont il est assailli. »

« Quatre interpellations différentes lui ont été annoncées en deux jours. »

« D'ailleurs, un fait grave, relevé et signalé au gouvernement par un groupe important de députés, réclame des mesures énergiques. On a compté plus de 150 officiers en activité de service à la soirée de l'hôtel Galliera. »

« L'affaire aura des suites ; elle ne peut manquer d'en avoir, car elle se pose dans les termes qu'un des amis de M. de Freycinet — un des plus importants — formule dans une conversation avec M. le président du conseil en lui disant : « Le sort du cabinet dépend de vos décisions. Si les principes restent, c'est vous qui sortirez. »

### LE DOYEN DES ÉTUDIANTS

Le doyen des étudiants que l'on donnait encore hier comme très malade, assistait à la séance de l'Académie des sciences, où il a été acclamé. Dans quelques semaines, M. Chevreul aura accompli son siècle d'existence. Cent ans, c'est une longue période, et ceux qui l'accomplissent en voient passer de toutes les sortes sous les yeux. Ils peuvent constater la marche éternelle du progrès, mais rester diamétralement sceptiques, quant aux moyens employés, soi-disant pour l'obtenir. Au fond, ils reconnaissent peut-être que l'homme n'est pas pour grand chose là-dedans, et que l'évolution continue se produit, même malgré lui.

M. Chevreul avait quatorze ans, lorsque ce siècle commença. A quatorze ans, l'on est apte déjà à comprendre bien des choses et à se rendre compte des événements. Jamais siècle n'en vit plus que celui-ci. On dirait que c'est un siècle affolé et qu'il perd le nord comme l'aiguille aimantée, lors de certaines perturbations. Il en est pour trouver que c'est bien et bon, parce qu'à leurs yeux, la stabilité est la pire des choses, et qui ne voient pourtant pas que ce siècle tout entier appartient à la science, et que nul ne vit jamais plus d'améliorations matérielles et plus d'inventions.

A ce titre, M. Chevreul est un fils du siècle. Celui-ci n'était encore que dans l'enfance, lorsque le savant commença à s'affirmer et possédait à ces inventions qui devaient faire son nom plus qu'à célébrer. Il était tout naturel que des savants plus jeunes dont quelques-uns furent dépassant une longue vie, et de futurs dirigeants, au seuil de la carrière, songeassent à ce centenaire pour le célébrer d'une façon intime, la meilleure de toutes pour célébrer quelque chose.

Aussi la jeunesse, les hommes mûrs et les vieillards s'y sont-ils mis. L'accord se fait naturellement sur toutes ces questions-là ; il n'y a point de faux grands hommes pour en changer le sens et pour en dénaturer la portée. Il n'y a point de nullités présomptueuses pour se jeter à travers la science comme elles se jettent à travers la politique, afin d'y trouver une situation où il ne faut ni mérite, ni études premières.

Un homme qui a vécu cent ans en a-t-il dû voir de ces particularités qui, incapables de résoudre le moindre problème d'arithmétique, peut être même d'y rien comprendre, se présentent sur leur voiture, comme les arracheurs de dents et les marchands d'œlitr, tout tapage avec leur grosse caisse et leur musique, et des phrases boursouffées. — quand ils savent parler, — la solution du problème social. Pas besoin de science et de travail, pour cela, la bonne volonté suffit ! Il y en a qui trouvent que, dans ce cas, c'est la mauvaise. Un homme comme M. Chevreul, qui a tant vu passer de générations, n'en a pas dû voir de plus prétentieuses que celles d'aujourd'hui et d'hier.

Entre les jeunes gens de sa jeunesse et ceux qu'il voit aujourd'hui, la différence n'est sans doute pas très grande, car toutes les jeunesse de tous les temps ont eu une vertu commune, l'enthousiasme. Mais il me semble bien que les hommes, pris en masse, doivent lui paraître plus petits, inférieurs, fait à l'image de ce suffrage universel, qui, jusqu'à ce que son éducation soit achevée, ne pourra évidemment fournir que des hommes taillés sur son patron et vêtus à sa mesure. Et quelle philosophie doit s'être faite ce centenaire sous les regards duquel tant de panoramas se sont succédé, et qui, malgré sa longue expérience, et sans doute à cause de son grand savoir, ne s'est jamais cru en possession de la vérité suprême, qui n'appartient, d'ailleurs, c'est de notre siècle, qu'aux blackbouts et aux ratés.

Cent ans ! avoir vécu cent ans, avoir vu tant de grandes choses pour en arriver à en contempler de si petites et à se demander si l'intelligence d'un peuple ne finit point par diminuer comme la taille des hommes ! Ce n'est vraiment pas une chose tout à fait heureuse. Mais les savants ont un refuge assuré dans l'étude, où ils se retirent avec l'assurance de n'être jamais déçus.

Les bruyantes mais petites querelles publiques s'orientent de peu pour eux, s'ils n'y voyaient la décadence progressive du pays, qui se consume, qui se dissout, qui fond presque dans un surchauffement politique qui émousse les facultés et pervertit les consciences. C'est un mauvais moment pour vieillir. Mais qu'il faire ? Est-ce que le dernier des anarchistes ne se croit pas de taille à en remonter à M. Chevreul ? Heureux ceux qui meurent jeunes, à dit le poète, ils sont les favoris des Dieux ! Ce n'est pas tout à fait vrai : les vrais favoris des Dieux sont ceux qui vivent longtemps, sans désespérer, qui,

placés bien au-dessus des partis, ne diminuent jamais et imposent à tous le respect et l'admiration de leur vieillesse laborieuse et vénéral.

JEAN DE NIVELLE.

### LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

Nous devons revenir sur cette nouvelle loi militaire élaborée par le ministre de la guerre.

Son projet est volumineux ; il n'a pas moins de deux à trois cents articles. Il comprend une loi sur le recrutement, un projet d'organisation d'armée coloniale, et il introduit des modifications considérables dans la composition des différents corps de troupes.

**Le service de trois ans**  
Comme le général Campenon, le général Boulanger préconise le système de trois ans obligatoire pour tous. Le service auxiliaire, la disponibilité et toutes les dépenses de droit sont supprimées. En outre on accorde des sursis d'appel, renouvelables pendant quatre ans pour cause d'achèvement d'études. Ils seront dans la proportion de dix pour cent.

**Les séminaristes**  
A l'exemple du général Campenon, le ministre envoie les séminaristes à la caserne ; il se contente cependant d'exiger un an de présence sous les drapeaux au lieu des trois ans réclamés par son prédécesseur. Mais comme le général Boulanger a promis de soumettre son projet à M. Goblet, il est probable que le ministre des cultes s'efforcera de rétablir le service de trois ans pour les séminaristes.

« Les jeunes gens pourvus d'un brevet d'instruction militaire préparatoire seront, après deux ans de service, renvoyés dans leurs foyers. »

**Une taxe militaire**  
En outre, les dispensés seront soumis à des exécutifs militaires qui auront lieu une fois par mois, au chef-lieu de canton, ils seront soumis à une taxe dont le minimum sera de 21 fr. 60.

**L'effectif de l'armée**  
Le contingent annuel, étant fixé à 192,000 hommes l'armée comprendra donc, déduction faite des pertes, 540,000 hommes, soit un excédent de 70,000 hommes sur les prévisions budgétaires. Pour parer à cette difficulté financière on renverra la classe libérable aussitôt après les manœuvres d'automne.

Chaque corps d'armée se recrutera sur son territoire, mais les conscrits seront dirigés en dehors de la subdivision à laquelle ils appartiennent.

**Armée coloniale**  
L'armée se recrutera au moyen d'engagements volontaires et de rengagements. En outre tous les jeunes gens des colonies seront forcés de servir un an dans ses rangs.

**Les corps de troupes**  
Quarante régiments de chasseurs à pied seront créés à la place des bataillons qui existent actuellement ; on augmentera en outre le nombre des régiments de cavalerie et l'on créera un corps d'ingénieurs militaires.

Par contre beaucoup de fonctions seront supprimées dans l'état-major général de l'armée et l'on fera fusionner le génie et l'artillerie de forteresse.

Telle est, en résumé, la base du projet que présente le ministre de la guerre. Nous l'étudierons plus complètement quand le ministre aura terminé sa rédaction définitive et qu'il le présentera à la tribune de la Chambre.

**Un nouveau livre scolaire**  
Un érudit de l'école révolutionnaire vient d'enrichir les bibliothèques scolaires d'un livre dans lequel il donne le texte de la Constitution de 1793. Il était impossible de choisir un livre mieux approprié à l'éducation laïque. C'est dans un article de M. Jules Simon que nous relevons ce fait intéressant.

M. Jules Simon est en ce moment un homme très en vue. Il assistait à la réception de Monsieur le comte de Paris, et sa présence lui a valu de nombreuses injures de la part de la presse républicaine. Ici, c'est un article intitulé : *le Philosophe de la cour* ; ailleurs, on réclame « la grande trahison du comte de Mirabeau » ; certains journaux ont même voulu interroger personnellement M. Jules Simon. L'*Evénement* lui a envoyé un de ses reporters, ce que voyant, le *Voltaire* lui a envoyé aussi un des siens. A l'un et à l'autre, M. Jules Simon a très gracieusement expliqué pourquoi il s'était permis de se présenter samedi soir à l'hôtel de la rue de Valenciennes. M. Jules Simon s'est moqué très spirituellement de ceux qui le questionnaient ; il paraît même, à lire le récit de ces entretiens, que ceux-ci ne s'en sont point parfaitement rendu compte.

Si occupé qu'il dut être par la lecture des journaux qui font en ce moment de la prose à son sujet et par les visiteurs indiscrets qu'il avait pourtant la bonté d'accueillir, l'éminent écrivain a trouvé néanmoins le temps de faire pour le *Matin* son article hebdomadaire. Il s'agit de la Constitution de 1793, offerte à l'administration des élèves des classes primaires.

Il est très sage de s'attarder à tout par le temps qui court. Je ne m'attendais pas à voir distribuer à nos enfants, comme livre d'instruction et d'agrément, la Constitution de 1793.

Cette pauvre Constitution n'a jamais été qu'un fantôme. Ni l'Assemblée de 1848, ni la Commune de 1871 n'eurent l'idée de la tirer de ses limbes. La Convention elle-même ne l'a jamais prise au sérieux. Elle l'adopta le 24 juin ; elle la fit le 10 août, et le 22, elle laissa entendre qu'elle l'ajournait jusqu'à la paix, ce qui équivalait à la supprimer. Les repré-

sentants des assemblées primaires, accourus de tous les points de la France, déposèrent solennellement sur l'autel de la patrie les procès-verbaux qui constatent que la Constitution était acceptée et acclamée ; le surlendemain ils se rendirent aux Jacobins, et de là à la barre de la Convention, pour demander qu'il n'en fut tenu aucun compte. La Convention ne se fit pas prier pour rester en place. On peut dire que le 10 août 1793, à Paris et en province, plusieurs millions de citoyens et de citoyennes célébrèrent la naissance d'une Constitution qu'ils savaient morte...

M. Prat a jugé opportun de publier une édition populaire de la Constitution de 1793, avec une préface et des notes. Il dit dans sa préface que « cette loi vivante doit assurer le bonheur de tous, rendre la France plus prospère, plus puissante, plus grande que jamais, clore pour toujours l'ère sanglante du despotisme, des luttes intestines et des révolutions et provoquer fatalement la libération du monde. »

En attendant ces glorieuses journées, elle remplacera le catéchisme dans les écoles de Paris. Le conseil municipal a décidé, dans sa séance du lundi 12 avril, qu'elle serait placée dans les bibliothèques municipales, populaires scolaires, et distribuée aux élèves qui fréquentent les cours du soir.

### PETITES NOUVELLES

Mgr Place, archevêque de Rennes, sera possiblement un des trois cardinaux promus au prochain consistoire.

Les anarchistes de Paris, en vue de l'anniversaire de la Commune, préparent pour le 23 mai une série de drageaux rouges avec lesquels ils comptent manifester au Père-Lachaise, malgré la défense de la police.

L'*Univers* annonce qu'il ouvre une souscription en faveur des accusés de Châteaullain.

On annonce la mort de M. Auguste Macé, ancien directeur de l'illustration, à l'âge de soixante-huit ans.

L'éruption des vapeurs et des cendres de l'Etna s'est ralentie. Des secousses continuelles ont été ressenties la nuit dernière jusqu'à Linguagios, Giarre et Biancavilla.

La population est très alarmée ; on craint maintenant une éruption de lave.

M. Pasteur est décoré de l'ordre de Sainte-Anne de 1<sup>re</sup> classe de Russie avec insigne de diamants.

Le roi et la reine des Pays-Bas sont arrivés à Berlin hier dans l'après-midi.

Ils ont fait une visite à l'empereur et à l'impératrice.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

**Un nouveau coton**  
Il n'est bruit, en Amérique, que du nouveau cotonnier, nous ne dirons pas découvrir, mais créé par les combinaisons patientes de l'horticulteur Subers. Cette apparition végétale causera certainement, en quelques années, une véritable révolution dans les prix des tissus de coton. C'est donc un grand événement à la fois industriel et scientifique qu'il s'agit. Voici des renseignements à ce sujet, et dignes de foi, que nous trouvons dans le *Génie civil*.

En Floride, poussent librement un cotonnier sauvage et l'ochre commune. Depuis longtemps, M. Subers, habitant Mécou, dans l'état de Géorgie, cherchait à obtenir un hybride produit par l'union combinée des deux plantes. Ses tentatives venaient d'être couronnées du plus heureux des succès ; le résultat de ses recherches a même dépassé de beaucoup ses plus ambitieuses espérances.

La feuille du cotonnier hybride est celle du cotonnier sauvage, et sa tige celle de l'ochre ; mais la fleur et le fruit du nouveau végétal ne rappellent en rien le fruit et la fleur des deux plantes dont il est issu. Chaque pied du cotonnier Subers, ne donne qu'une fleur, mais une fleur magnifique, aussi grande, aussi belle que celle du magnolia, qu'elle rappelle par sa forme et par son parfum délicieux. Comme la fleur de l'ochre commune, la fleur du nouvel hybride passe, avant de se flétrir, par une succession graduelle de teintes et de couleurs charmantes. Après son éclosion elle est blanche comme la neige, tourne ensuite au rose pâle et devient enfin d'un beau rouge éclatant. C'est sa dernière incarnation picturale, sa couleur d'épiphanie / et de deuil. Alors la belle fleur se fane et tombe, laissant à découvert une tête énorme qui, pendant un dizaine de jours, ressemble à la tête du cotonnier commun, puis tout à coup se développe comme par miracle et atteint la dimension d'une très grosse noix de coco. Tant que la tête grandit, on n'aperçoit pas la moindre trace de filasse, mais aussitôt que son développement a pris fin, on voit de nombreux filaments d'un blanc-bleu éblouissant la faire éclater. C'est à ce moment qu'on procède à la cueillette.

Il n'est pas besoin de faire ressortir les résultats féconds de cette découverte : d'un côté, accroissement considérable de la production cotonnière, de l'autre, économie importante de main-d'œuvre.

Le cotonnier hybride possède un autre avantage sur le cotonnier commun : dans le dernier, les graines trouvent attachées aux filaments textiles et doivent être enlevées avec soin et patience. Chez le végétal nouveau, les graines se